



Fleurissement :

Notre commune a pris ses atours d'été ! Chaque entrée a sa chaise fleurie et colorée ; dans le bourg, au pied du «totem», 3^{ème} vie

du sapin de Noël qui, garni d'oranges et de graines, fut refuge pour les oiseaux, un vieux lit inviterait au repos s'il n'était recouvert de fleurs ; coloquintes et capucines s'épanouissent dans les quatre tranches de tronc évidé dans lesquelles des graines ont été semées par des bénévoles ; les tricoteuses ont pris leurs aiguilles pour protéger « le vieux tilleul » d'une grande couverture colorée et les enfants ont, à nouveau, revêtu la cabine-bibliothèque de ses couleurs estivales.



Le puits à deux étages et le lavoir du Moulin ont été nettoyés grâce à l'intervention de conseillers municipaux et d'une riveraine.

Mais l'été ne fait que commencer, d'autres surprises peuvent encore arriver !!!!!....

Et si les habitants des hameaux imitaient ceux du bourg ?

Fleurissement, arrosage, travaux d'entretien, de réparation ou d'embellissement, l'action des bénévoles nous est précieuse car elle nous permet d'améliorer notre/votre cadre de vie. Sans eux, nous ne pourrions pas faire tout cela. GRAND MERCI A EUX !!!!!



Canicule : La plateforme téléphonique d'information «Canicule» accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h) permet d'obtenir des conseils pour se

protéger et protéger son entourage.



Décès :

Les obsèques de Monsieur Gérard RAZET ont été célébrées le 27 juin.

Moustique Tigre

Il a été vu en Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques. Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou en mairie.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !

Le moustique tigre a deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête. Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes. Il est très petit, environ 5mm. Il pique le jour. Sa piqûre est douloureuse.



Le savez-vous ?

Un dépôt de déchets, même sur un terrain privé, est considéré comme un dépôt sauvage... En effet :

- article L. 5411 du code de l'environnement :

«toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs, et d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, **est tenue d'en assurer l'élimination**»,

- article 23 du règlement sanitaire départemental : «tout propriétaire d'une maison individuelle **doit entretenir les jardins et leurs aménagements** de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations»,

- article 84 du règlement sanitaire départemental : «**tout dépôt sauvage** d'ordures ou de détritiques de **quelque nature que ce soit** ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères **sont interdits**».

En cas d'inobservation, vous vous exposez à des poursuites.



Annuaire des professionnels de la commune !!!! - RAPPEL

Nous vous l'avons déjà signalé dans notre précédente édition : si vous exercez, sur la commune, une activité professionnelle, (agricole, libérale, artisanale, commerciale...) faites-le nous savoir. Nous pourrions ainsi communiquer sur le plan local mais aussi transmettre vos coordonnées à l'Office de Tourisme et à la Communauté de Communes afin que vous apparaissiez, gratuitement, sur leurs parutions.

Indiquez-nous votre nom, celui de votre établissement, la nature de votre activité, sans oublier votre numéro d'inscription au registre des métiers.

Il était une fois, un arbre....

Certains arbres de la parcelle sur laquelle se trouve le Monument pour la mémoire des Victimes du Bois du Thouraud menacent de tomber et deviennent un danger pour les nombreux visiteurs de ce lieu de mémoire.

Sur les conseils de l'ONF, il a été décidé d'éliminer les plus proches des chemins d'accès et du monument lui-même.



Nous vous proposons donc gratuitement du bois à « faire » pour le chauffage. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec la mairie. Priorité sera donnée aux habitants de la commune. Premier arrivé, premier servi !!!!

Elagage

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité, vos haies et arbres d'ornements ou fruitiers ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Vous devez donc veiller et procéder à un entretien régulier de ceux-ci. Attention aussi, à la hauteur de la végétation par rapport aux lignes électriques et téléphoniques.



Travaux de voirie

Vous avez peut-être été gênés par les travaux d'entretien de la voirie communale qui viennent de se terminer. Evolis 23 a réalisé le programme que nous avons prévu sur le budget 2016 pour un montant de près de 6 800 € et une partie du programme budgétisé en 2017. La végétation actuellement abondante n'a pas permis de réaliser la totalité des prévisions, Evolis 23 interviendra donc à nouveau au 4^{ème} trimestre. En deux ans, la commune a investi plus de 12 000 € dans le maintien d'une voirie en bon état.

Cette gêne passagère nous permet de rouler en toute sécurité.



*Canicule, sécheresse, soyons citoyens,
pensons à la ressource en eau
Ne la gaspillons pas
L'eau c'est la vie !!*

Permis de conduire

Dans le cadre du «Plan Préfecture Nouvelle Génération», le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes de permis de conduire.

Ces évolutions ont induit la fermeture des guichets «permis de conduire» de la préfecture de la Creuse **dès le 6 juin 2017.**

Depuis cette date, les demandes doivent être présentées en ligne.

Le secrétariat de mairie et son matériel sont à la disposition des personnes qui ne pourraient matériellement pas effectuer ces démarches (méconnaissance d'internet, absence de matériel ou de connexion !).



Communauté de Communes Ciate Bourgneuf Royère de Vassivière

La nouvelle communauté de communes, issue de la fusion CIATE - Bourgneuf-Royère de Vassivière est désormais en place. Cette nouvelle structure qui compte 47 communes est dotée d'un Président : **S. GAUDY**, de 9 Vice-Présidents : **M. LAPORTE** (finances, fiscalité et travaux), **J-P. DUGAY** (ressources humaines), **P. AUBERT** (gestion des déchets et économie circulaire), **J-C. TRUNDE** (développement économique / numérique / tourisme), **M. JOUANNETAUD** (habitat, urbanisme et PLU intercommunal), **L. SPRINGER** (culture, vie associative et patrimoine culturel), **J-Y. GRENOUILLET** (services à la personne), **D. CHAUSSADE** (environnement, forêt et milieux aquatiques), **J. LAINE** (eau potable et assainissement) et de 15 membres du bureau **G. DESLOGES**, **N. DUMEYNIÉ**, **M. GAUCHI**, **S. LAGRANGE**, **J. ROYERE**, **P. TOUZET**, **D. MARTINEZ**, **R. RABETEAU**, **J-C. BUSSIÈRE**, **J-M. PAMIES**, **M. BATTUT**, **A. AUCOUTURIER**, **J-D. MEUNIER**, **H. GUILLAUMOT**, **P. PACAUD**.

Le Conseil Communautaire est composé de 67 conseillers titulaires et de 42 suppléants, représentant l'ensemble des communes du territoire.

Evolis 23... encore

Vous pouvez, vous aussi, faire appel à Evolis 23 pour vos travaux d'aménagement et de revêtement, sur vos cours, allées, etc. Depuis plusieurs années, ce syndicat de communes intervient chez les particuliers, à titre onéreux bien sûr.